

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 144/01

ÉFAI – 010381 – AMR 23/060/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**COLOMBIE**      **Islena Rey (f), seul membre survivant du *Comité Cívico de Derechos Humanos del Meta* (Comité civique pour les droits humains du Meta)**

**Personnes tuées :** **Gonzálo Zarate (h), membre du *Comité Cívico de Derechos Humanos del Meta* son frère (dont on ignore le nom)**

Londres, le 7 juin 2001

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité d'Islena Rey, qui est le seul membre survivant d'une organisation de défense des droits humains dissoute, depuis qu'un autre ancien adhérent de ce mouvement et son frère ont été abattus.

D'après les informations recueillies, le 5 juin, Gonzálo Zarate et son frère ont été tués par des hommes armés non identifiés à leur domicile, dans le quartier de Manantial, à Villavicencio, chef-lieu du département du Meta.

Islena Rey et Gonzálo Zarate appartenaient à l'organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains *Comité Cívico de Derechos Humanos del Meta* (Comité civique pour les droits humains du Meta), qui a été dissoute il y a de cela plusieurs années. Avant sa disparition, cette organisation jouait un rôle essentiel en dénonçant les violations des droits humains commises par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires au Meta. De ce fait, ses membres étaient les cibles de menaces de mort et d'atteintes aux droits fondamentaux imputables à des paramilitaires. Six mois après la création du *Comité Cívico de Derechos Humanos del Meta* en 1991, ses adhérents ont commencé à être menacés et intimidés. En 1992, quatre membres de premier plan ont été abattus, et un dispensaire de soins lié à l'organisation a dû fermer ses portes à la suite d'une série de menaces de mort. Au cours de sa deuxième année d'existence, les menaces se sont poursuivies à l'encontre du Comité, et trois de ses adhérents ont « disparu ». Le 13 octobre 1996, son président, Josué Giraldo, a été tué à Villavicencio. Les autorités colombiennes n'ont pas traduit en justice les responsables présumés de la mort de cet homme ainsi que d'autres homicides similaires, et n'ont également pris aucune mesure contre les auteurs de ces menaces de mort. Cette absence de protection des membres du Comité, abandonnés à leur sort, a débouché sur sa dissolution.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au moins 25 défenseurs des droits humains ont « disparu » ou été tués en Colombie ces trois dernières années, tandis que d'autres ont été contraints de s'exiler, craignant que leur vie ne soit menacée. Des militants des droits humains qui s'efforcent de faire traduire en justice les responsables présumés de violations des droits fondamentaux, ou de mettre en évidence les liens existant entre les forces de sécurité et des groupes paramilitaires, sont fréquemment eux-mêmes pris pour cibles.

Des formations paramilitaires soutenues par l'armée ont tué plusieurs milliers de civils au cours des cinq dernières années et continuent de commettre de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale.

**ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Islena Rey, seul membre survivant de l'organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains *Comité Cívico de Derechos Humanos del Meta* (Comité civique pour les droits humains du Meta) ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures efficaces afin de protéger cette femme ;
- dites-vous inquiet à l'idée que Gonzálo Zarate et son frère ont été tués, et demandez instamment que soit menée une enquête exhaustive et impartiale sur ces homicides, que les conclusions en soient rendues publiques, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elles ont été définies par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA), et à se conformer aux recommandations répétées formulées par les Nations unies à l'intention des autorités colombiennes ;
- demandez instamment que soit menée une enquête approfondie et impartiale sur les liens unissant les forces de sécurité aux groupes paramilitaires qui opèrent dans le département du Meta, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques, et que les individus soupçonnés de soutenir ces groupes ou d'en faire partie soient déférés à la justice ;
- exhortez les autorités à prendre sans délai des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

**APPELS À :**

**Remarque** : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Veuillez faire preuve de persévérance et tenter d'envoyer vos télécopies pendant les heures de bureaux colombiennes (il faut retrancher cinq heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale).

**Président de la République :**

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie  
**Fax** : + 57 1 336 2109 / 337 1351

**Formule d'appel** : *Excmo. Sr. Presidente*, / Monsieur le Président de la République,

**Vice-Président de la République :**

Señor Vicepresidente Gustavo Bell Lemus  
Alto Consejero Presidencial para Asuntos de Derechos Humanos y Lucha contra la Corrupción  
Cra. 8 #7-26, Palacio de Nariño  
Santafé de Bogotá, Colombie  
**Fax** : + 57 1 337 1350 / 337 1351

**Formule d'appel** : *Excmo. Sr. Vicepresidente*, / Monsieur le Vice-Président de la République,

**Gouverneur du département du Meta :**

Gobernador del Departamento del Meta  
Sr. Alan Jara Urzola  
Gobernación del Meta  
Carrera 33 No. 38-45  
Villavicencio, Meta  
Colombie  
**Fax** : + 57 86 36599

**Formule d'appel** : *Sr. Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES À :**

**Organisation dépendant de l'Église catholique :**

Pastoral Social de la Diócesis de Villavicencio  
AA 3470, Villavicencio  
Meta, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 19 JUILLET 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*